



Envoyé en préfecture le 22/06/2015  
Reçu en préfecture le 22/06/2015  
Affiché le Recevoir l'original  
ID : 073-217300102-20150610-10062015\_XIII\_1-DE

COMMUNE D'ALBENS  
CM DU 10 JUIN 2015  
DELIBERATION N°XIII-1  
NOMENCLATURE : 8.4

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ALBENS**

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le DIX JUIN,  
Le Conseil Municipal d'ALBENS dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude GIROUD.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2015

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

**PRESENTS :** GIROUD C - ANDRE C - BELLEVEGUE A - BRUDER H - BUGNARD JJ - CLARET M - DEJEUX S. - DEVERS J. - GERBELOT M. - GINET C. - JOLY A. - LERGES I. - MILLIOZ C. - ORTOLLAND A - PILLET J. - QUAY L - RAISIN A. - RASSAT JC. - REVIL MD. - ROSSILLON JL - SARDET D. - SERPOLLET B.

**ABSENTS :** TRUCHE P

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

Madame Hélène BRUDER est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23  
Présents : 22  
Suffrages exprimés : 22  
Ne prend pas part au vote : 0

La direction départementale des finances publiques de la Savoie a décidé de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations, aux élus locaux et aux collectivités.

La trésorerie d'ALBENS serait ainsi vouée à la fermeture au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à être rattachée au Centre des Finances Publiques d'Aix les Bains.

OBJET : RESTRUCTURATION  
DES CENTRES DES FINANCES  
PUBLIQUES DE SAVOIE -  
MOTION

Il est important de rappeler les principales missions exercées dans une trésorerie de proximité, qui en plus d'un accueil fiscal de proximité assure l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités.

VOTE  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0

C'est pourquoi nous demandons au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques d'Albens de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, les moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des usagers, des élus locaux et des collectivités.

Décision rendue  
exécutoire par envoi en  
Préfecture et Affichage en  
Mairie le : 22 juin 2015



Claude GIROUD  
Maire d'ALBENS

